

RCS : NICE Code greffe : 0605

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 02098 Numéro SIREN : 500 977 772 Nom ou dénomination : 360 MEDIAS
--

Ce dépôt a été enregistré le 09/02/2022 sous le numéro de dépôt 1463

1463

SAS « 360 MEDIAS »
Siège Social : 15 avenue Julien
06100 NICE

RCS NICE : 500 977 772

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU
30 JUIN 2021

L'an 2021, le 30 juin à 17 heures, Monsieur Yann COATSALIOU demeurant 15 avenue Julien, 06100 NICE.

Propriétaire de la totalité des 1 500 parts de 10 € de nominal chacune composant le capital social, intégralement libéré, de la Société 360 MEDIAS, société par actions simplifiée, au capital de 15 000 euros dont le siège social est fixé au 15 avenue Julien 06100 Nice,

A pris, conformément aux dispositions statutaires, la présente décision ordinaire selon l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Rapport de gestion sur la situation de la société et sur son activité durant l'exercice clos le 31 décembre 2020;
2. Examen du bilan, du compte de résultat et de l'annexe dudit exercice ;
3. Approbation des comptes annuels de l'exercice et affectation des résultats ;
4. Conventions règlementées ;
5. Quitus à la gérance ;

Lecture est donnée du rapport de gestion.

Les résolutions suivantes sont prises :

PREMIERE DECISION

L'associé unique, conformément au rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve le compte de résultat, le bilan et l'annexe dudit exercice, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations résumées dans ce rapport et traduites dans ces comptes, qui font apparaître un chiffre d'affaires hors taxes total de 59 160 euros et un résultat net comptable bénéficiaire de 4237.26 euros (quatre mille deux cent-trente-sept euros et 26 centimes).

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CETTE DECISION EST ADOPTEE

DEUXIEME DECISION

L'associé unique constate donc que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 font apparaître un bénéfice de **4237.26** euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat comptable de la manière suivante :

- Au report à nouveau : **4 237.26 €**

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social	:	15 000 Euros
- Réserve légale	:	1 500 Euros
- Autres réserves	:	61 410 Euros
- Report à nouveau	:	9 272 Euros
Situation nette	:	87 182 Euros

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'y pas eu de sommes distribuées au cours des 3 derniers exercices.

CETTE DECISION EST ADOPTEE

TROISIEME DECISION

L'associé unique approuve la rémunération brute versée à la gérance pour l'exercice écoulé.

Le montant annuel de cette rémunération s'élève à **11602.80** (onze mille six cent deux euros et 80 centimes).

CETTE DECISION EST ADOPTEE

QUATRIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, l'associé unique prend acte qu'aucune convention entre la Société et l'associé unique Président, n'a été conclue au cours de cet exercice.

Les conventions concluent antérieurement à 2019 continuent à se poursuivre dans l'exercice écoulé.

CETTE DECISION EST ADOPTEE

CINQUIEME DECISION

L'associé unique donne quitus entier et définitif à la Gérance pour l'accomplissement de sa mission concernant l'exercice 2020.

CETTE DECISION EST ADOPTÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique de la société.

LE PRESIDENT

M. YANN COATSALIOU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Coatsaliou', written in a cursive style.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS 360 MEDIAS		15 AVENUE JULIEN	
SIRET	5 0 0 9 7 7 7 2 0 0 0 3 6	06100 NICE	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	AUDIOVISUEL	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	-------------	--	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	23 263
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%		
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprises nouvelles, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A			
Entreprises nouvelles, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies		
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Autres dispositifs		
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W				

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

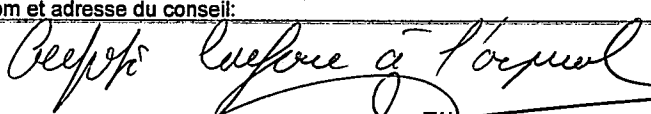
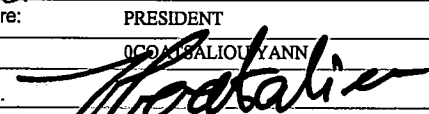
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	---	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
CABINET MACARIO CONSULTING 16 RUE JEAN CANAVESE 06100 NICE Tél:		 Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	Identité du déclarant:	
(Cocher la case correspondante)		Date: 27/4/2021 Lieu: NICE	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Qualité et nom du signataire: PRESIDENT	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Signature: 	
Examen de conformité fiscale (ECF)			

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H	REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES
---	--

Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d	
Montant des distributions						e	
autres que celles visées en (a),						f	
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)						g	
						h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j	
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)	

I		REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES
---	--	--

[illegible]

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
---	---

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	11 603	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise SAS 360 MEDIASNéant ☐ *Adresse de l'entreprise 15 AVENUE JULIEN06100 NICENuméro SIRET * 5 0 0 9 7 7 7 7 2 0 0 0 3 6Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 2 0</u>		Exercice N-1 clos le <u>3 1 1 2 2 0 1 9</u>	
		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF	Immobilisations incorporelles	010		012			
	Fonds commercial *						
	Autres *	014	7 075	016	7 075		
	Immobilisations corporelles *	028	72 789	030	60 163	12 627	18 485
	Immobilisations financières * (1)	040	25 030	042		25 030	25 030
	Total I (5)	044	104 894	048	67 238	37 657	43 515
	STOCKS						
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
CAPITAUX PROPRES	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	4 566	070	4 566	8 470
		Autres * (3)	072	206	074	206	157
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	50 138	086	50 138	36 763	
	Charges constatées d'avance *	092		094		672	
	Total II	096	54 910	098	54 910	46 062	
	Total général (I+II)	110	159 804	112	67 238	92 566	89 578
	PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	15 000		15 000		
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126	1 500		1 500		
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	61 410		61 410		
	Report à nouveau	134	5 035		(704)		
	Résultat de l'exercice	136	4 237		5 738		
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142	87 182		82 944		
	Provisions pour risques et charges	Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	1 038		316		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172	4 347		6 317		
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176	5 385		6 633		
Total général (I + II + III)				180	92 566		89 578
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B 2021

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise **SAS 360 MEDIAS**

Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 2 0
Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 1 9
Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue	biens	215		214		
		services *	217		218	59 160	123 650
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226	27 500	
	Autres produits				230	2	3
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	86 662	123 652

CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	699	399
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
	Autres charges externes * :	dont crédit bail : mobilier		- immobilier	242	20 371	38 808
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle (CFE et CVAE *	243	458	244	643	1 448
	Rémunérations du personnel *				250	11 603	21 585
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	5 052	9 155
	Dotations aux amortissements *				254	5 859	6 215
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	38 252	39 554
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)				264	82 477	117 164

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	4 185	6 488
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)		280	52	264
	Produits exceptionnels		(IV)		290		
	Charges financières		(V)		294		
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300		
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
	Impôts sur les bénéfices *		(VII)		306		1 013

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)

B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		

DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987		Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)	138		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991			
	Divers* ZFANG (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346			
							Zone de développement prioritaire (44. septidécies)	993			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G									350	27 500

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2

Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				352		354	23 263
	Déficits antérieurs reportables : *				356			

RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2

					370		372	23 263
--	--	--	--	--	-----	--	-----	--------

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : SAS 360 MEDIAS

31/12/2020

Détail des réintégrations diverses		
Total des réintégrations diverses		

Détail des déductions diverses		
FOND DE SOLIDARITE COVID		27 500
Total des déductions diverses	350	27 500

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : SAS 360 MEDIASNéant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
		Autres	410	7 075	412		414		416	7 075	7 075	
	Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
		Constructions	430		432		434		436			
		Installations techniques matériel et outillage industriels	440	40 177	442		444		446	40 177	40 177	
		Installations générales agencements divers	450	4 163	452		454		456	4 163	4 163	
		Matériel de transport	460	7 075	462		464		466	7 075	7 075	
		Autres immobilisations corporelles	470	21 374	472		474		476	21 374	21 374	
Immobilisations financières		480	25 030	482		484		486	25 030	25 030		
TOTAL		490	104 894	492		494		496	104 894	104 894		
II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES												
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles		500	7 075	502		504		506	7 075		
	Terrains		510		512		514		516			
	Constructions		520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels		530	29 640	532	3 908	534		536	33 548		
	Installations générales, agencements, aménagements divers		540	1 708	542	495	544		546	2 203		
	Matériel de transport		550	7 075	552		554		556	7 075		
	Autres immobilisations corporelles		560	15 881	562	1 456	564		566	17 336		
TOTAL		570	61 379	572	5 859	574		576	67 238			
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5						
		6	7	8	9	10						
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values							
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme						
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧				
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589				
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595				
TOTAL					596	585	597	599				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 360 MEDIAS

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			
	Dotations		Reprises
Immob. incorporelles	700		705
Terrains	710		715
Constructions	720		725
Inst. techniques matériel et outillage	730		735
Inst. générales agenc. am. divers	740		745
Matériel de transport	750		755
Autres immobilisations corporelles	760		765
TOTAL	770		775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés		983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	
Déficits reportables		984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	
Déficits de l'exercice		860	23 263
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)		870	23 263

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	
--	-----	--	---	-----	--

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	11 852
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	6 017
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

SAS 360 MEDIAS

15 AVENUE JULIEN

06100 NICE

ANNEXE DU 01/01/2020 AU 31/12/2020

CABINET MACARIO CONSULTING
16 RUE JEAN CANAVESE

06100 NICE

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	page 1
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	1
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	1
Permanence ou changement de méthodes	2
Informations générales complémentaires	2
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	2
Etat des amortissements	3
Etat des provisions	4
Etat des échéances des créances et des dettes	4

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

FAIBLE ACTIVITE A CAUSE DE LA CRISE SANITAIRE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 a eu un impact significatif sur la situation financière et les résultats de l'entreprise.

Le principal impact est sur le chiffre d'affaires mais les mesures de soutien dont a pu bénéficié l'entreprise a maintenu une trésorerie suffisante.

- Le niveau d'incertitude, par rapport à l'événement Covid, reste élevé et rend une démarche d'ensemble délicate.

Les interactions entre incidences sur les produits et incidences sur les charges sont complexes, notamment en termes d'hypothèses et de jugement, il est donc difficile à mettre en cohérence

Les incertitudes

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

NEANT

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement			
TOTAL	3 100		
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	3 975		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	40 177		
Installations générales agencements aménagements divers	4 163		
Matériel de transport	7 075		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	21 374		
TOTAL	72 789		
Autres participations	25 000		
Prêts, autres immobilisations financières	30		
TOTAL	25 030		
TOTAL GENERAL	104 894		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL			3 100	3 100
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL			3 975	3 975
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				40 177	40 177
Installations générales agencements aménagements divers				4 163	4 163
Matériel de transport				7 075	7 075
Matériel de bureau et informatique, Mobilier				21 374	21 374
	TOTAL			72 789	72 789
Autres participations				25 000	25 000
Prêts, autres immobilisations financières				30	30
	TOTAL			25 030	25 030
	TOTAL GENERAL			104 894	104 894

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	3 100			3 100
Autres immobilisations incorporelles	3 975			3 975
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	29 640	3 908		33 548
Installations générales agencements aménagements divers	1 708	495		2 203
Matériel de transport	7 075			7 075
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	15 881	1 456		17 336
	TOTAL	5 859		60 163
	TOTAL GENERAL	61 379	5 859	67 238

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	3 908				
Instal. générales agenc. aménag. divers	495				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 456				
	TOTAL	5 859			
	TOTAL GENERAL	5 859			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	30	30	
Autres créances clients	4 566	4 566	
Taxe sur la valeur ajoutée	206	206	
TOTAL	4 802	4 802	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	1 038	1 038		
Personnel et comptes rattachés	651	651		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 954	1 954		
Taxe sur la valeur ajoutée	869	869		
Autres impôts taxes et assimilés	113	113		
Groupe et associés	525	525		
Autres dettes	235	235		
TOTAL	5 385	5 385		